

Prévention des violences de couple chez les jeunes

Projet d'implantation du programme « Sortir Ensemble Et Se Respecter » dans le canton de Vaud (2013-2015)

Etude réalisée par la Fondation Charlotte Olivier en collaboration et sur mandat du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud

Lausanne, mars 2016

Résumé exécutif du rapport final

Alors que les violences des jeunes dans la sphère publique sont plus visibles socialement, celles qui se déroulent dans la cadre intime sont plus souvent méconnues ou banalisées. Or, les comportements abusifs, d'ordre physique ou émotionnel ne sont pas rares dès les premières fréquentations amoureuses, avec des conséquences importantes sur la santé, le développement et les modèles de socialisation des jeunes. En 2015, dans les cantons de Vaud et Zurich, parmi les jeunes de 15-16 ans ayant une relation de couple, 5 % ont subi des violences physiques, 4 % des violences sexuelles et 31 % une forme abusive de contrôle de la part de leur partenaire. Afin d'éviter que le recours à la violence s'ancre dans les comportements et ne compromettent les relations amoureuses et familiale à l'âge adulte, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a intégré à son « *Plan d'action stratégique de lutte contre la violence domestique* » la prévention précoce de la violence dans les relations de couple chez les jeunes, par la promotion du programme « *Sortir Ensemble Et Se Respecter* ».

Un projet pilote d'implantation du programme dans le canton de Vaud (PPV) mené par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH), la Fondation Charlotte Olivier (FCHO) et l'Unité de médecine des violences du CHUV (UMV) de 2013 à 2015, a permis d'accompagner et d'évaluer des mises en œuvre pilotes, au sein de 9 institutions en contact avec les jeunes (foyers, centres de loisirs, établissement scolaire, structure pour le perfectionnement scolaire, centre de prévention). Plus de 300 jeunes avec ou sans problématiques spécifiques ont participé à ces mises en œuvre. L'intérêt croissant des professionnel·le·s a permis d'effectuer plus de 60 présentations de SE&SR et du PPV, touchant près de 500 professionnel·le·s. Parmi les professionnel·le·s d'horizons très divers formés à l'animation du programme depuis 2013, 70 sont en activité dans le canton de Vaud.

Les résultats des diverses évaluations sont très prometteurs. La majorité des jeunes ont eu du plaisir à participer au programme (80%) et rapportent que SE&SR répond à leurs attentes et à leurs besoins en matière de relations de couple (60%), pensent que le programme serait utile à d'autres jeunes (80%) et estiment être mieux à même d'aider un·e ami·e vivant des relations abusives (80%). Suite au programme, ils démontrent une attitude moins favorable à la violence et aux stéréotypes de genre. Le programme est d'autant plus pertinent que, parmi les jeunes en couple ou qui l'ont été au cours des 12 derniers mois, ils sont nombreux à avoir exercé ou subi de la violence physique, psychologique, du contrôle, entre autres via les nouveaux moyens de communication. Par exemple, ils sont 64% à avoir été victimes de violence via les réseaux sociaux.

La totalité des animatrices et animateurs estiment que SE&SR a un effet positif sur les jeunes de leur institution, que le programme a intéressés les jeunes et les amenés à une réflexion et une prise de

conscience. Ce qui est confirmé par les réponses de certains jeunes telles que : « *certaines visions de ma relation passé ont changé, je me suis rendue compte que moi aussi j'avais fait beaucoup d'erreurs et maintenant je compte travailler sur moi-même !* » ou « (le programme m'a aidé) à *poser des questions et comprendre ma compagne* » ou encore « *j'ai appris à tenter une approche calme devant l'adversité* ».

Du point de vue des directions interrogées, elles mentionnent que le programme répond à un besoin de prévention, s'insère dans les missions de leurs institutions et offre la possibilité aux jeunes de développer des compétences sociales essentielles pour leur avenir personnel et professionnel, ainsi que des moyens stratégiques pour faire face à la violence. Bien que la mise en œuvre et l'animation de SE&SR requiert un investissement important, celle-ci a été possible, selon des modalités adaptées, dans l'ensemble des structures testées.

Le PPV a permis de vérifier que les jeunes et les professionnel·le·s apprécient SE&SR, qu'il répond à leurs besoins et a un impact positif. De plus, le PPV a permis de collecter les informations nécessaires à une actualisation des contenus du programme afin qu'ils intègrent les modifications sociétales et de développer des conseils pratiques et recommandations qui permettront d'adapter les mises en œuvre aux conditions de possibilité des institutions. Le BEFH et la FCHO collaborent à l'édition d'un guide à l'usage des professionnel·e·s (édition prévue premier trimestre 2016).

Les recommandations principales émanant du PPV sont les suivantes :

➤ **Assurer la validité scientifique et la qualité du programme**

Un programme de prévention des violences et des comportements abusifs, comme tout autre programme de prévention, doit se fonder sur des données scientifiques validées et confirmées par des données actuelles et locales. Il doit également proposer aux institutions et aux autorités de décision des outils ayant démontré un impact positif sans impact négatif. Le programme SE&SR a fait l'objet d'évaluation démontrant un impact positif chez les jeunes sans impact négatif mesuré. C'est la raison pour laquelle il a été choisi pour une implantation au niveau cantonal vaudois.

Les résultats du PPV confirment ces données (impact positif, pas d'impact négatif mesuré) et y ajoutent des éléments essentiels pour la promotion et l'implantation de SE&SR : une adhésion importante au programme SE&SR de la part des jeunes et de l'ensemble des professionnel·le·s impliqué·e·s.

Le PPV a vérifié que le suivi des évaluations d'impact et le monitoring des mises en œuvre sont des garants essentiels du maintien de la qualité du programme. Le suivi régulier des évaluations de l'impact du programme auprès des jeunes permet de vérifier que le programme conserve un impact positif et n'a pas d'effet négatif mesuré. De même, la centralisation du monitoring des données de mises en œuvre (qui a animé, quelles modalités ont été appliquées, pour quelle population et dans quel contexte, quelles ressources locales ont été identifiées en cas de difficultés, etc.) permet de vérifier que les conditions d'une mise en œuvre de qualité sont respectées (formation des animatrices et animateurs; respect des consignes de confidentialité et des procédures en cas de confidences d'un jeune, etc.). Etant donné les thèmes abordés par SE&SR, une attention toute particulière doit être portée aux conditions pour une mise en œuvre de qualité et aux ressources mises à disposition lors de l'implantation dans un canton ou une région.

> Viser un ancrage institutionnel solide du programme

Le programme SE&SR existe depuis 2006 et les professionnel·le·s pouvaient acquérir le classeur et mettre en œuvre le programme, imaginé par les auteures comme un programme « clé en main ». En effet, le classeur contient non seulement les séances à mettre en œuvre, mais également un manuel pédagogique et une partie théorique très riche. Or, l'enquête de faisabilité a révélé que si le programme était utilisé, il l'était de manière occasionnelle, selon des modalités très variables, sans ancrage institutionnel (à l'exception de deux institutions). L'initiative étant uniquement du ressort des individus, cela ne garantissait ni une couverture optimale ni une mise en œuvre pérenne.

Pour viser l'ancrage institutionnel de SE&SR, il est nécessaire d'obtenir un appui politique fort et l'engagement d'une instance qui porte le programme, assure sa promotion auprès des partenaires politiques et institutionnels comme auprès des professionnel·le·s de terrain, garantisse la diffusion des informations, et offre du soutien et des formations aux professionnel·le·s intéressés. Dans le cadre du PPV, cet ancrage a permis d'établir un contact avec les autorités cantonales, d'avoir une connaissance des partenaires, du réseau et des initiatives en cours (entre autres pour ne pas proposer un programme qui viendrait en doublon des offres et mesures existantes). Cet ancrage a également permis d'intégrer la promotion du programme à l'agenda politique, de le présenter aux commissions et services promoteurs et d'être suffisamment connu et reconnu localement pour réussir à impliquer les parties prenantes au projet.

> Assurer une promotion adaptée et proactive

Le PPV a démontré l'importance de mener des activités de promotion variées : présentations dans des contextes très spécialisés ; formations professionnelles ; articles scientifiques et grand public ; émissions de radio ; etc. afin de susciter l'intérêt des institutions en contact avec les jeunes et plus largement du réseau socioéducatif. D'autre part, il est important de répondre systématiquement à toutes les demandes ; y compris celles qui peuvent paraître extrêmement marginales. Le réseau des personnes intéressées et/ou concernées professionnellement par la problématique étant finalement assez restreint, c'est l'accumulation des informations diffusées par des sources différentes et dans des contextes variés qui assure une promotion efficace et une bonne couverture des différents domaines, services, professions, contextes, et des différentes régions.

> Sensibiliser les professionnel·le·s

Une présentation « technique » du programme aux professionnel·le·s des institutions sollicitées pour la mise en œuvre ne suffit pas. Le PPV a mis en évidence qu'il était indispensable, outre la présentation de SE&SR, de mener une sensibilisation à la problématique de la violence domestique, à ses mécanismes, causes et effets, de permettre une prise de conscience de l'existence de la problématique dans les institutions et publics-cibles. Il s'agit également, étant donné les aspects très sensibles du sujet, de permettre aux professionnel·le·s de prendre conscience de leurs représentations et de dépasser d'éventuels blocages.

L'adhésion des professionnel·le·s est importante, mais si l'on souhaite une implantation au long cours et en profondeur, une réelle appropriation est nécessaire. Pour ce faire, il est indispensable de permettre aux professionnel·le·s de tester le programme en groupe et d'expérimenter pour elles-mêmes-eux-mêmes les prises de conscience et les effets qu'il peut occasionner. L'expérimentation

d'une séance du programme par les participant·e·s au cours des présentations est un moyen simple et efficace d'y parvenir.

> Former les professionnel·le·s à l'animation

Le PPV a révélé l'importance d'offrir une formation solide aux animatrices et animateurs, tant sur la problématique elle-même que sur la méthodologie de SE&SR. L'expérience d'animation avec les jeunes et des connaissances de la problématique ne sont pas à eux seuls suffisants. En effet il est indispensable que les animatrices et animateurs aient expérimenté pour eux-mêmes le programme au préalable et se soient entraînés à appliquer une pédagogie centrée sur les participant·e·s et la dynamique du groupe. Sans formation à cette méthode, les risques d'adopter une position jugeante, de faire état de ses propres valeurs et solutions, sont très importants. La co-construction par le groupe de ses propres réponses et la confrontation aux valeurs de chacun est un élément essentiel de réussite de ce programme éducatif. Une condition clé de la réussite du programme repose sur la qualité de l'animation, largement favorisée par la formation des animatrices et animateurs.

> Tenir compte des besoins, rythmes et contraintes des institutions

La planification de la mise en œuvre doit tenir compte des besoins des jeunes, de leurs caractéristiques propres, des besoins des professionnel·le·s ainsi que des éventuelles contraintes organisationnelles ou réglementaires. La mise en œuvre ne doit pas se faire de manière rigide. Une identification préalable de ces conditions est souhaitable afin de décider en connaissance de cause si l'implantation est possible ou non, souhaitable et pertinente, sous quelle forme et à quel moment.

Il faut également prendre en compte le laps de temps parfois long, entre l'intérêt annoncé d'une institution pour le programme et la possibilité de prendre une décision de mise en œuvre (demandes complémentaires; informations au sein des équipes; colloque de coordination; demandes d'autorisation). Le PPV a montré que ces délais peuvent varier de 2 à 12 mois.

> Offrir du soutien aux institutions partenaires

La mise en œuvre du programme ne requiert pas de ressources financières importantes. Néanmoins, elle suppose, en amont, une organisation de projet minutieusement pensée. Si ce processus peut s'avérer long, il n'en demeure pas moins une démarche nécessaire permettant de déterminer les conditions de mise en œuvre les plus appropriées au contexte spécifique à chaque institution ou établissement scolaire, en prenant notamment en compte les besoins des jeunes, leurs caractéristiques propres, l'analyse des professionnel·le·s et les éventuelles contraintes organisationnelles ou réglementaires.

Dans les facteurs à prendre en compte, la sollicitation d'un binôme d'animatrice et animateur externes ou la formation de collaboratrices et collaborateurs internes à l'institution doit être discutée. Ainsi, plusieurs formules peuvent être envisagées en fonction de l'expérience des professionnel·le·s et de leurs préférences. Les liens déjà tissés par les professionnel·le·s avec les jeunes peuvent être un avantage, mais également freiner la parole et l'expression des jeunes. Ce choix doit être débattu lors des discussions relatives aux modalités de mises en œuvre. Afin de permettre aux institutions intéressées de choisir, il est nécessaire de disposer d'un collectif d'animatrices et d'animateurs formé·e·s et disponibles. Si l'option « externe » est choisie, de bons contacts entre les binômes

externes et les professionnel·le·s de l'institution doivent s'établir afin d'assurer une cohérence des messages.

Des offres de « coaching » lors d'une première mise en œuvre, par l'institution cantonale en charge de la promotion et de la pérennisation du programme peuvent s'avérer utiles, notamment pour adapter le programme et établir les modalités les mieux adaptées aux besoins et contraintes qui garantissent un bon déroulement et un impact positif. La mise à disposition d'un guide de mise en œuvre constituera une aide technique, mais la mise en réseau des animatrices et animateurs expérimenté·e·s et novices afin d'échanger les expériences et offrir du soutien est une mesure nécessaire comme l'a montré le PPV.

> Adapter le programme de manière raisonnée et explicite

Les modalités pratiques (durée et fréquence des séances) doivent être discutées par les partenaires au préalable, si possible sans précipitation et avec de bonnes données sur le contexte et le public-cible, afin de pondérer les avantages et les inconvénients d'une formule indiquée ou réduite. Il est essentiel que l'équipe engagée dans la mise en œuvre explicite clairement les raisons pour lesquelles des séances ont été laissées de côté ou pourquoi un programme court de sensibilisation a été préféré, afin de ne pas susciter de fausses attentes de la part des directions et/ou des collègues.

Il est bien entendu souvent difficile de libérer 9x 1h15 pour réaliser la totalité des modules à la fréquence indiquée, mais ce rythme qui peut sembler « lent » permet au groupe de problématiser ces sujets délicats, d'y réfléchir, d'en rediscuter, d'y revenir après des périodes de décantation et d'éventuelles expérimentations des nouveaux modèles de relations positives proposés par le programme.

Par ailleurs, l'intégration de thématiques nouvelles (réseaux sociaux; diversités culturelles; LGBTiq, amitié, mariages forcés) sera rendue possible, par la publication d'un guide à l'usage des professionnel·le·s.